Image not found or type unknown

Insaissibilitie des biens propres

Par **Peter Ramm**, le **19/02/2010** à **13:05**

Bonjour,
suite au vagues propos de notre President au sujet de protection des toutes bien confondus en dehors de material professionel, je voudrais, en tant qu'artisan, si quelque chose à changée, ou si il faut que je fasse le declaration (cher) chez mon notaire pour les biens immobilier commun.
Merci d'avance,
Peter

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés